

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DES TONNELLES - Saint Varent (79)

IMPACTS & MESURES

Point de vue A : Depuis le belvédère du Pâtis, en direction du projet et de Saint-Varent ; environ 1.3km de distance

Vue A - État initial



Vue A - Après projet



Le photomontage présente le point de vue emblématique du belvédère du Pâtis, depuis lequel on voit nettement la silhouette du terril des Tonnelles sur lequel s'implante le projet. À droite on aperçoit Saint-Varent, et notamment le clocher de l'église.

La partie visible du projet est la partie basse, qui est inclinée de sorte qu'on la voit dans son entièreté.

La couleur sombre des postes de livraison et de transformation permet une bonne intégration de ceux-ci sur les panneaux.

Toute la partie haute n'est pas visible depuis ce point de vue, grâce au retrait du projet par rapport à la pente.

L'incidence est modérée depuis ce point de vue, car malgré une vue franche, elle peut être relativisée du fait d'un paysage déjà fortement anthropisé, et marqué par les énergies, notamment l'éolien (parcs visibles en dehors du cadre de la photo), et plus encore par la carrière de la Noubleau au premier-plan.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DES TONNELLES - Saint Varent (79)

Point de vue B : Depuis la D135, en direction du projet et de Saint-Varent; environ 320m de distance

IMPACTS & MESURES

Vue B - État initial



Vue B - Après projet



Le photomontage montre une vue dégagée sur le terail des Tonnelles depuis la D135 au sud-ouest du projet. À droite le clocher de Saint-Varent pointe derrière la végétation.

La partie basse du projet est bien visible, les panneaux étant inclinés vers l'observateur. Les postes de livraison et de transformation sont bien discernables depuis ce point de vue, mais leur couleur sombre leur permet de se fondre dans la masse des panneaux. On voit également la clôture qui ceinture le projet. Cependant, la partie haute reste cachée, car elle se situe suffisamment en recul pour ne pas être perceptible.

Depuis ce point de vue, qui se rapproche de celui de la maison du hameau de Dixmé (plus éloignée du projet cependant), les incidences sont modérées, car si le projet est visible, il n'est pas en bordure directe de la route.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DES TONNELLES - Saint Varent (79)

IMPACTS & MESURES

Point de vue C : Depuis l'entrée du site, au niveau du parking du belvédère de la carrière ; à environ 20m de l'entrée du site et 270m du projet

Vue C - État initial



Vue C - Après projet



Cette vue, prise depuis le parking du belvédère de la carrière, permet de rendre compte de l'insertion paysagère du point d'accroche du site avec la route.

Le projet en lui-même est finalement peu visible, si ce n'est le poste de livraison en bordure sud du projet. L'élément prédominant reste la forte pente du terroir, qui n'est pas altérée par la partie haute du projet, puisqu'on ne la voit pas.

Le chemin d'accès, qui se base sur celui qui est déjà existant, ne change pas la configuration du site, mais lui donne un aspect moins «abandonné».

L'incidence est donc assez faible depuis ce point de vue.

4.2.3 Bilan des incidences sur le paysage

Tableau répertoriant les effets et incidences du projet sur le paysage :

| AIRE DE PERCEPTION | ENJEU RECENSÉ | EFFET | INCIDENCE BRUTE |
|--------------------|---|--|---|
| Immédiate | Enjeu de perception du projet depuis le belvédère du Pâtis et la D135 | La partie basse du projet est visible, notamment les postes techniques. Le caractère de paysage énergétique est affirmé, notamment depuis le belvédère. | Incidence modérée depuis le belvédère et incidence modérée à faible depuis la D135, en fonction des masques végétaux et topographiques. |
| Immédiate | Enjeu de perception depuis les espaces habités | L'implantation du parc en retrait des pentes permet de le masquer depuis la Brosse et Saint-Varent. Depuis Dixmé, seule une habitation possède une vue sur le projet. | L'incidence est nulle ou très faible depuis Saint-Varent et le hameau de la Brosse, et faible depuis l'habitation en marge de Dixmé. |
| Immédiate | Enjeu de préservation de l'identité du site | Le parc apporte un élément distinctif au terroir des Tonnelles, par rapport aux autres terroirs présents sur le territoire. Toutefois, le profil caractéristique du terroir n'est pas modifié par le parc. | Incidence modérée |
| Immédiate | Préservation du circuit des Tonnelles | Le parc modifiera l'environnement immédiat du circuit, renforçant le caractère anthropisé du lieu. | Incidence forte |
| Eloignée | Enjeu de perception du projet depuis les secteurs ouverts à l'est | Visibilité nulle du fait de l'éloignement et la végétation. | Incidence nulle |

SYNTHESE

Le projet de centrale photovoltaïque révèle des incidences visuelles nulles depuis le paysage lointain puisque le projet n'est pas ou très peu perceptible depuis le bocage bressuirais, ni même depuis les secteurs plus ouverts vers le Thouet.

Les incidences visuelles modérées sont localisées sur le belvédère des Pâtis, lieu touristique fréquenté qui possède une vue directe sur le projet. Cette incidence modérée est à relativiser du fait du caractère industriel du secteur, marqué par les énergies renouvelables et l'exploitation de la carrière de la Noubleau. Le profil caractéristique du terroir n'est pas impacté par le projet, les pentes abruptes étant conservées.

Sur la D135 qui passe au sud du projet, les incidences sont variables. Elles sont modérées là où les accotements sont dégagés et permettent des vues franches sur le projet, faibles au niveau de l'entrée du site et nulles depuis les tronçons bordés par des haies.

Les espaces habités ne sont pratiquement pas impactés, seules les clôtures seront éventuellement visibles depuis le hameau de la Brosse et depuis Saint-Varent sur la D28. Les incidences sont un peu plus prononcées pour l'habitation à l'écart de Dixmé, mais elles restent globalement faibles étant donné l'éloignement.

Les incidences les plus fortes concernent le circuit des Tonnelles qui passe en bordure du projet, sans toutefois que son tracé ne soit interrompu par celui-ci. Le panorama qu'il propose au sommet du terroir sera largement impacté par la présence du parc.

5. LES MESURES PAYSAGÈRES

« L'étude d'impact doit présenter les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes » - Article R122-3 du code de l'environnement.

Ces mesures peuvent être de trois niveaux, permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les incidences du projet. Au regard des préconisations faites précédemment et des incidences évaluées, le choix des mesures a été adapté aux exigences du contexte du site.

L'objectif des mesures paysagères est d'aménager le site en respectant le plus possible l'identité des lieux. Les mesures paysagères proposées s'intéressent à la fois à la place du végétal dans le projet, mais aussi à l'esthétisme et la qualité des éléments techniques (poste de livraison, clôture, accès, etc.) de manière à proposer un ensemble cohérent avec son environnement, facilitant son intégration.

5.1 LES MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement ont pour objet de supprimer une incidence recensée par le choix d'un projet adapté parmi les variantes étudiées. Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les mesures d'évitement identifiées en fonction des incidences déterminées.

| AIRE DE PERCEPTION | INCIDENCE RECENSÉE | MESURE D'ÉVITEMENT |
|--------------------|---|--|
| Immédiate | Adaptation du projet dans son implantation pour préserver la forme caractéristique du terroir | Implantation du projet uniquement sur les zones de replat, implantation en recul par rapport au rebord du plus haut talus. |
| Immédiate | Interruption du circuit des Tonnelles par le projet | Évitement d'une partie de la zone haute du site, afin de garantir l'accès du sentier à ce secteur. |

4.3 LES MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer cette incidence pour des raisons économiques ou techniques. Elles peuvent concerner à la fois la phase chantier et la phase d'exploitation du projet. Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les mesures de réduction identifiées.

| AIRE DE PERCEPTION | INCIDENCE RECENSÉE | MESURE DE RÉDUCTION |
|--------------------|--|---|
| Immédiate | Visibilité depuis les espaces fréquentés: le belvédère du Pâtis, la D135 et le hameau de Dixmé | Choix de clôtures en acier galvanisé et d'un coloris sombre (RAL 7024 ou similaire) pour les constructions techniques plutôt qu'un coloris vert pour une discrétion des ouvrages en toute saison. |
| | | Ne pas intervenir sur les zones buissonnantes en pente autour du projet, notamment sur la frange ouest, afin de laisser la végétation pousser et à terme masquer le projet en partie. |
| Immédiate | Visibilité depuis l'entrée du site sur la D135 | Recul du projet par rapport à la D135, reprise des voies d'accès déjà existantes. |

5.2 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer ou de réduire ou de compenser une incidence pour des raisons économiques ou techniques. Elles sont proposées en complément des mesures ERC pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais ne sont pas en elles-mêmes suffisantes pour assurer une compensation.

Ici, les mesures d'accompagnement concernent la mise en valeur touristique du site, qui se décline en plusieurs objectifs:

- **Raccorder le circuit des Tonnelles au circuit VTT «L'énergie en Saint-Varentais»**, et éventuellement au réseau «l'Homme et la pierre» dans lequel fait déjà partie la carrière de la Noubleau;
- **Créer un point d'étape au sommet du terril**, qui permette de mettre en valeur la vue sur le paysage et de communiquer sur le parc photovoltaïque;
- **Inclure le belvédère de la carrière dans le circuit** en créant un lien visuel entre celui-ci et l'entrée du site.

Pour cela, le circuit des Tonnelles sera entretenu et redessiné aux endroits où il s'efface actuellement, de manière à conduire facilement au belvédère déjà existant, dirigé vers la carrière de la Noubleau, qui sera remis en état. Le second belvédère présent à l'est en périphérie du projet sera réaménagé, et permettra d'avoir une vue sur Saint-Varent, ainsi que de communiquer sur le parc photovoltaïque et la réhabilitation des carrières par le biais d'un panneau pédagogique en bois.

Les points d'accroche du circuit seront travaillés avec la réutilisation des barrières en bois caractéristiques des sites touristiques du secteur, ainsi qu'avec une signalétique qui permette d'orienter vers les différents belvédères, notamment depuis le circuit «L'énergie en Saint-Varentais». La signalétique sera accordée à celle du circuit.

Les mesures et notamment la localisation probable de la signalétique sont récapitulées sur la carte ci-après.



Typologie de panneau à reprendre pour le panneau pédagogique du parc des Tonnelles



Les belvédères sur le site des Tonnelles seront remis en état (débroussaillage, ajout d'un panneau pédagogique près du belvédère orienté vers Saint-Varent)

L'estimatif du coût des mesures paysagères est annexé dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Les coûts des mesures portant sur l'esthétisme d'éléments inhérents au parc photovoltaïque lui-même (choix de couleurs, typologie de clôture...), sont intégrés au projet.

| Poste | Pu. HT (estimation) | Unité | Qté | Total HT |
|--|---------------------|---------|-----|----------------|
| Ajout d'un panneau pédagogique aux abords du projet | | | | |
| Panneau pédagogique en robinier | 1 200 € | U | 1 | 1 200 € |
| Réhabiliter le sentier des Tonnelles | | | | |
| Travaux préparatoires (installation du chantier) | | Forfait | | 878 € |
| Panneau directionnel de randonnée | 300 € | U | 2 | 600 € |
| Panneau multidirectionnel de randonnée | 500 € | U | 1 | 500 € |
| Refection du sentier sur la partie haute du terril (redessiner le sentier aux endroits où il s'est effacé) | 10 € | mL | 400 | 4 000 € |
| Barrière bois | 30 € | mL | 25 | 750 € |
| Total HT | | | | 7 928 € |